

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
LEZE ARIEGE
HAUTE-GARONNE**

N° 26/2017

OBJET : SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION n° 26/2017 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2017 - Ouverture de crédits budgétaires au titre de nouvelles dépenses d'investissements pour 2017

L'an deux mille dix-sept et le 31 janvier à 20h30,

Le Conseil de la Communauté de Communes Lèze Ariège, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs René AZEMA, Jean-Pierre BASTIANI, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Bertrand COURET, Jean DELCASSE, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Serge MAGGIOLO, René MARCHAND, Serge MARQUIER, Floréal MUNOZ, François NOWAK, Daniel ONEDA, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Alain PEREZ, Jean-Louis REMY, Alain RIVELLA, Jean-Claude ROUANE, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN,

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Nadine BARRE, Marie-Christine BERDOU-ESCOURROU, Monique COURBIERES, Nadia ESTANG, Anne FIGUEROA, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Catherine MONIER, Sabine PARACHE, Danielle TENSA.

ABSENTS AVEC PROCURATIONS : Madame Sylvie BOUTILLIER donne procuration à Nadine BARRE, Madame Carole LAFUSTE à Bertrand COURET, Madame Nathalie LAVAIL-MAZZOLO à M. Serge DEMANGE, Monsieur Sébastien VINCINI à Serge BAURENS.

ABSENTS NON EXCUSES : M. GILABERT Nicolas, Mme Joëlle TEISSIER

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Monsieur Alain RIVELLA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle aux membres de l'assemblée les dispositions de l'article L1612-1 du CGCT qui prévoit que « jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

Dès lors, compte tenu que les budgets primitifs assainissement et général 2017 ne seront pas adoptés avant le 31 mars 2017 et afin de permettre la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au

bon fonctionnement des services, Monsieur le Président propose aux membre de l'assemblée d'ouvrir par anticipation en investissement des crédits budgétaires dans les limites suivantes :

Budget général :

	CCVA BP 2016	CCLAG BP 2016	SMIVOM BP 2016	Montants en TTC disponibles avant le vote du BP 2017
Chapitre 20	282 456.17 €	20 000.00 €	1 300.00 €	75 939.04 €
Chapitre 21	1 103 100.86 €	804 000.00 €	851 494.56 €	689 648.86 €
Chapitre 23	2 070 483.95 €	1 295 143.60 €	584 092.00 €	987 429.89 €
Chapitre 4581	-	-	3 790 529.68 €	947 063.42 €

Budget annexe assainissement :

	CCVA BP assainissement 2016	Montants en HT disponibles avant le vote du BP 2017
Chapitre 20	279 089.07 €	69 772.27 €
Chapitre 21	1 274 421.29 €	318 605.32 €
Chapitre 23	676 182.51 €	169 045.63 €

Considérant l'exposé ci-dessus, le conseil communautaire, à l'unanimité :

AUTORISE Monsieur le Président à procéder à l'ouverture de crédits budgétaires pour les dépenses d'investissement avant le vote des BP 2017 sur le budget général et le budget annexe assainissement de la Communauté de Communes Lèze Ariège.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,
 Serge BAURENS